



Développer les tiers-lieux sur votre territoire grâce aux ITI

L'Union Européenne soutiendra l'Île-de-France à hauteur de 413 millions d'euros dans le cadre de sa politique de développement des territoires durant la période 2021-2027. 54 millions d'euros seront délégués directement aux territoires sous forme d'Investissements Territoriaux Intégrés (ITI), à la suite d'[un appel à candidatures \(AAC\)](#).

Les tiers-lieux sont concernés par ces financements, via l'action « Faciliter la transition numérique des territoires par la création et le développement de nouveaux lieux et services », dans la thématique « transition numérique des territoires » que vous pouvez retrouver dans l'AAC.

Dépenses prises en charge dans le cadre de l'ITI :

- **La création ou reconfiguration d'espaces dédiés à des nouveaux modes de travail, collaboratif et à distance, s'appuyant sur les technologies numériques (tiers-lieux, télécentres, espaces de coworking, fablabs, medialabs, ...) pour les coûts liés aux études de préfiguration, aux travaux de construction, de rénovation, d'aménagement, d'exploitation et animation pour les 24 premiers mois d'utilisation du site ;**
- dans le cas de tiers-lieux existants et sous-utilisés, le FEDER pourra co-financer des **études de diagnostic** afin de réajuster le positionnement du tiers-lieu.

I- Caractéristiques d'un tiers-lieu :

Un Tiers-Lieu est un ensemble de biens communs identifiés et délimités, entretenu par et avec un collectif¹. Chaque lieu à sa spécificité, son fonctionnement, son mode de financement, sa communauté, mais tous permettent les rencontres informelles, les interactions sociales, favorisent la créativité et les projets collectifs². La Région IDF soutient les tiers-lieux en tant qu'espace hybride de travail, d'innovation, et de collaboration, permettant de créer de nouvelles synergies entre des utilisateurs variés : télétravailleurs, entrepreneurs, artisans, artistes, association, étudiants...

Les tiers-lieux peuvent être des leviers pour atteindre différents types d'objectifs :

- *Environnementaux (baisse des émissions de GES par la réduction de déplacements pendulaires domicile travail, espace de recyclerie et économie circulaire, vente en circuits courts ...).*
- *Économiques (accompagnement à la création d'entreprise, innovation, mutualisation d'équipements, relocalisation de certaines activités, prototypage...)*
- *Sociaux (insertion professionnelle, médiation numérique, création de liens sociaux, mise à disposition d'espaces de vie, de culture, d'échange et de rencontres ...).*

¹ Source [Définition des tiers-lieux disponible sur Movilab](#)

² Source [Compagnie des Tiers Lieux](#)



II- Clés de réussite d'un tiers-lieu et rôle des territoires ITI :

- 1- La création d'un tiers-lieu doit être l'œuvre d'une **initiative locale coconstruite**, avec les futurs usagers (résidents, entreprises, collectivités, associations...). Cette étape permet de s'assurer que l'offre de service du tiers-lieu répondra bien aux besoins exprimés.



L'ITI peut financer des études de préfiguration et un accompagnement à la co-construction du/des tiers-lieux avec l'écosystème territorial (stratégie d'occupation, d'animation, ou de pérennisation). Par leur connaissance du terrain, les collectivités peuvent accompagner les porteurs de projet dans la concertation et l'identification d'une communauté d'utilisateurs susceptible d'adhérer à la démarche.

- 2- Une fois la dynamique locale enclenchée et les besoins identifiés, le **modèle économique** du tiers-lieu peut être défini. La viabilité du projet repose souvent sur l'**hybridation d'activités**, entre activités lucratives et activités d'intérêt général.



L'ITI peut participer au financement des investissements initiaux, qui représente souvent une charge financière importante des projets. Par ailleurs, les collectivités peuvent soutenir le projet en mettant à disposition des locaux inoccupés gracieusement, ou avec un loyer modéré.

- 3- L'**animation** du lieu est l'une des clés de la viabilité du projet, elle permet de faire vivre et évoluer le projet. La mise en place d'un système de **gouvernance partagée** est un moyen d'impliquer durablement la communauté d'usagers.



L'ITI pourra prendre en charge une partie des dépenses de fonctionnement (par exemple : salaire du responsable du tiers-lieu, frais d'animation) sur une durée maximale de 2 ans.

- 4- La pérennité du projet peut également être renforcée par la **professionnalisation** des porteurs de projet, ainsi que par la **mise en réseau** avec l'écosystème territorial (cf. liste des formations et des contacts partie IV-).



L'ITI peut financer la formation des porteurs de projet, mais aussi les actions de sensibilisation et d'acculturation à la dynamique des tiers-lieux pour les élus et les agents des collectivités. Les EPCI et communes sont par ailleurs des acteurs privilégiés dans la mise en relation continue des acteurs locaux pouvant entrer dans la dynamique des tiers-lieux.

III- Des exemples inspirants pour vous donner des idées.

Chaque tiers-lieu est unique et répond aux **besoins de son territoire**. Voici une sélection de 3 tiers-lieux illustrant leur diversité.



Le Phares, tiers-lieu d'innovation sociale ([lien](#))

Le Pôle d'Hospitalité aux Activités à Rayonnement Ecologique et Solidaire (Phares) situé sur l'Île-Saint-Denis (93) rayonne à travers toute la région. Précurseur en termes d'innovations sociales, il œuvre depuis 2001 dans l'accueil des structures et autoentrepreneurs de l'ESS, en particulier les porteurs de projet jeunes et/ou éloignés de l'emploi. Il est un véritable moteur de croissance économique vertueuse et d'intégration sociale sur son territoire.

Electrolab, le plus grand hackerspace d'Europe ([lien](#))

Au cœur d'une ancienne zone industrielle de Nanterre, se trouve le plus grand hackerspace d'Europe : l'Electrolab. L'objectif est de « démystifier les sciences, le numérique et les nouvelles technologies par la pratique et le faire soi-même ». Fondé en 2011, il rencontre un franc succès. En 2014, il multiplie par 10 sa surface, pour atteindre les 1500m². Il regroupe une communauté d'environ 300 personnes, aussi bien des entreprises spécialisées que des citoyens novices. L'Electrolab est devenu Fabrique de territoires en 2020 et Manufacture de Proximité 2022.

Coworkgreen, le télétravail convivial en campagne francilienne ([lien](#))

Le tiers-lieu est situé dans un village de 1800 habitants à 60km au sud de Paris. Cet espace de coworking, concourt à réduire les migrations pendulaires face à une augmentation croissante des temps de transport, ainsi qu'à rompre l'isolement des indépendants et télétravailleurs. Le lieu s'appuie sur une communauté d'usagers solidaire et animée, et sur une collaboration étroite avec les acteurs institutionnels, publics, associatifs et privés. Le lieu est dimensionné pour allier rentabilité économique et taille humaine, pour garder un esprit familial.

IV- Pour en savoir plus

Documentation :

- [France Tiers Lieux](#) : association des tiers-lieux français, partage des informations sur les tiers-lieux autour de 3 thématiques : découvrir les tiers lieux, développer un tiers lieu, soutenir les tiers lieux. Elle est également à l'origine du [Forum des Tiers-Lieux](#), espace d'échange et de connexion de l'écosystème des tiers-lieux français.
- [Movilab](#) : Wikipédia des tiers-lieux.
- [La Coopérative des Tiers-Lieux](#) édite un magazine bimensuel que vous pouvez retrouver en format PDF sur leur site.
- [La Compagnie des Tiers-Lieux](#) produit un podcast dont l'objectif est « de partager des informations et des retours d'expérience pour renforcer le réseau des tiers-lieux francophones ».
- [Le Labo des tiers-lieux](#), projet porté par l'Agence Nationale de la Cohésion des Territoires « est un média ressource destiné à valoriser la connaissance existante, produire de nouveaux contenus et se faire l'écho de l'actualité de la recherche sur les tiers-lieux ».
- [L'Institut Paris Region](#) réalise des études et travaux nécessaires à la prise de décision de la Région Île-de-France et de ses partenaires, notamment sur les tiers-lieux.



Les formations pour gérer et animer des tiers-lieux.

- Formation [piloter un tiers-lieu](#) par l'association *A+ c'est mieux* sur une durée de 10 mois (2 à 3 jours par mois).
- [Master 2 Tiers-Lieux et Dynamiques Territoriales](#) en alternance à l'université polytechnique de Lille.
- Organisme de formation [Le Campus des Tiers-Lieux](#), spécialisé dans les tiers-lieux culturels.
- [Diplôme d'université Espaces Communs : conception, mise en œuvre et gestion](#) en partenariat avec l'association Yes We Camp.

Financements :

- France Tiers-Lieux et Aide-Territoires ont développé un [outil commun](#) pour recenser l'ensemble des aides pour les projets de création et de développement de tiers-lieux.
- La région Île-de-France propose un [AAP annuel](#) « aide à la création de tiers-lieux ».
- La Banque des Territoires propose des [solutions d'investissement](#) pour aider l'essor des tiers-lieux.
- La SEM Investissement et Territoires propose des [solutions immobilières](#) pour le développement du territoire francilien.

Contacts :

Région Île de France

Les délégués territoriaux de la Région rattachés aux différents bassins d'emploi : PEE-MDETC@iledefrance.fr

Julia Charrié, chargée de mission Tiers-Lieux : julia.charrie@iledefrance.fr

L'équipe ITI : AAC-ITI@iledefrance.fr

Agences de développement départementales

Anime la communauté de tiers-lieux, relais d'informations, soutien du développement des projets tiers-lieux, accompagner le montage des dossiers de financement.

- [Essonne Développement](#) : Edouard Reniaume
- [Seine et Marne Attractivité](#) : Berta Le Chartier (berta.lechartier@attractivite77.fr)
- [CEEVO](#) (Val d'Oise) : Anne Beauvais

Ecosystème des tiers lieux franciliens

- Le consortium des tiers-lieux d'Île de France anime la communauté régionale des tiers-lieux. Il regroupe 4 associations : [A+ c'est mieux](#), [Actes If](#), Makers IDF, et le collectif des tiers lieux.
- La [Chambre Régional de l'Economie Sociale et Solidaire \(CRESS\)](#) peut participer à la structuration du projet via le [dispositif local d'accompagnement \(DLA\)](#).
- Les tiers lieux labellisés [Fabrique de Territoire](#) par l'Agence Nationale de la Cohésion Territoriale.

Entreprise proposant des prestations de conseil à la création de tiers-lieux (liste non exhaustive) :

- [Le Troisième Lieu](#) : cabinet de conseil spécialisé dans la création de tiers-lieux.
- [Be.Tiers-Lieux](#) : accompagne la création et le développement de tiers-lieux pérennes.
- [Sinny&Ooko](#) : accompagne la création de tiers-lieux culturels.
- [Ocalia](#) : de stratégies et de projets de développement local.